

OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE GUERRE.

B

CARTE

DE

COMBATTANT VOLONTAIRE DE LA RÉSISTANCE.

DOSSIER DE DEMANDE.

NOM : Le Guern

PRÉNOMS : Georges François Marc

Pseudos : _____

Date et lieu de naissance : 17 novembre 1910 à Brest

AVIS de la Commission Départementale { favorable } le 26 MARS 1956
 { défavorable }

AVIS de la Commission Nationale { favorable } le 11 AVR 1957
 { défavorable }

attest^{er} = C^M ev^o du 13.5.70

DÉCISION { attribution } le 11 AVRIL 1957
 { refus }

carte n° 124233
10 JUIL 1957

N° 6331 OFFICE DÉPARTEMENTAL de

FINISTÈRE

R.I.F. Catégorie

N° 38186 OFFICE NATIONAL.

6331

B

Journal n° 6331

Le Guern Georges Feis marie
né le 17. 11. 1910 à Brest

Carte n° 124233

no. 7. 57 -

C.A. B.N. d'Artois 9-1-57

Monsieur,

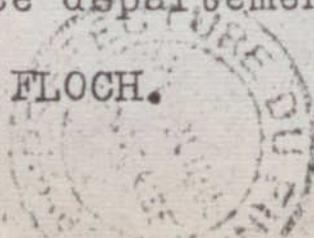
Pour me permettre de donner suite à votre demande de carte de combattant volontaire de la Résistance, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien me faire parvenir :

- soit un certificat d'appartenance aux F.F.I. (Modèle National) qu'il vous appartient de réclamer au Général Commandant de la Région Militaire dont vous dépendiez dans la Résistance; *dès que vous l'aurez reçu*
- *bulletin de naissance - une photo d'identité.*
- soit une attestation d'appartenance aux F.F.C., délivré par le Secrétariat Général des F.F.C.I., Caserne de la Pépinière - 15, rue de Laborde - PARIS (VIIIème);
- soit un certificat d'appartenance à la R.I.F. qu'il vous appartient de demander au Secrétariat d'Etat aux Forces Armées - Guerre - Direction du Personnel Militaire de l'Armée de Terre - 10, rue St Dominique - PARIS (VIIème).

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

LE SECRETAIRE GENERAL
de l'Office départemental;

C. FLOCH.



OFFICE NATIONAL
des
Anciens Combattants
et

DEMANDE

DE LA CARTE DE COMBATTANT VOLONTAIRE DE LA RESISTANCE

Victimes de la Guerre
OFFICE DEPARTEMENTAL
DU MINISTERE

AVIS TRES IMPORTANT- Il est du plus grand intérêt pour le postulant de répondre avec le maximum de soin et de précision à chaque question posée dans les limites du cadre qui lui est offert pour exposer ses titres.

NOM (1): LE GUERN né le 17-11-1910
Prénoms (2): Georges François-Marie à Brest
Surnoms (3):
Situation de famille: Marie - 3 enfants
Profession: Agent technique Pal de la Marine
Nationalité: Française
Adresse actuelle: 51 Rue du Forestou Huella Brest - S-Marc

SITUATION MILITAIRE (postérieure au 17 Juin 1940): Affectation spéciale

Promotions ou décisions intervenues depuis la libération:

SITUATION CIVILE sous l'occupation jusqu'à la libération (avec lieux et dates)
Agent technique à la D.C.A.T. de Brest
Salle de dessin de Juin 40 à Juin 44
Base de S. Marc de A. Pompe de Juin 42 à Juillet 44

BLESSURES (avec indication des circonstances et éventuellement des constatations faites):

(1) - en lettres capitales.
(2) - dans l'ordre de l'état-civil, souligner le prénom usuel.
(3) - Souligner le plus connu.

n jacq.

le témoignage faux.

(cette word. valide)
peut aller à un autre

noté d. autre témoignage

n. Quel est le rôle de la habitude
comme la liquidation sans effet.

- quel est le rôle de la nationalité
dans ce cas le "Resilience"

maritime - Pres - groupe "arsenal"

SR Marine
n. Brantmann
BP 40/20

Paris
20

- DÉCLARATION D'ACTIVITÉ -

NOM : LE GUERN - Prénoms : Georges, François, Marie
DATE ET LIEU DE NAISSANCE : 17 Novembre 1910 à BREST - NATIONALITÉ : Française
ADRESSE ACTUELLE DE L'INTERESSE : 51, rue Forestou Huella - BREST - SAINT-MARC.
PROFESSION : Agent Technique Principal de la Marine
SITUATION DE FAMILLE : Marié, Trois enfants.
DERNIER GRADE : RESERVE : Matelot mécanicien - SERVICE : Auxiliaire

ETAT SUCCINCT DES OCCUPATIONS LEGALES A TITRE CIVIL OU MILITAIRE DE JUIN 40 A LA LIBERATION:

- D.C.A.N. de BREST Juin 40 à Juin 42
- Base de sous-marins des Quatre-Pompes.. Juin 42 à Juillet 44.

SERVICES EFFECTUES DANS LA RESISTANCE ET LES F.F.I. ET AUSSITOT APRES LA LIBERATION

RESISTANCE ORGANISEE A)- INDICATIONS DE BASE

<u>Dates</u>	<u>Nom du Mouvement</u>	<u>Adhésion donnée à(nom, pseudo et fonction).</u>
De Octobre 1942 au 1er Novembre 1944	Libération Nord (Groupe Arsenal)	Ingénieur des Directions de Travaux LE BRIS

B)- COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ

Services accomplis (Détaché à la Base des sous-marins allemands des Quatre-Pompes, en
Principales Missions (qualité d'Agent Technique chargé du personnel français des Ateliers
et opérations (Artillerie et Optique; je fus immédiatement contacté par plusieurs
Blessures, avec lieux (résistants avant d'adhérer au groupe "Arsenal".
et dates. (1°)- Par Mr THOMAS Henri, Chef de Travaux de la Marine, à qui j'ai
fourni des renseignements sur les Flak 38 montés sur affût qua-
druple.

2°)- Par Mr GOURET Pierre, Chef d'Equipe aux chantiers extérieurs
de l'Arsenal, travaillant avec Messieurs MASSON Paul et le Colonel GILLET. Chargé des rele-
vés de la défense côtière, GOURET me demandait une jumelle, je lui donnais satisfaction. En
plus de renseignements divers, je lui ai fourni un croquis détaillé du sous-marin japonais
en réparation à la base. Ceci au moment où ses chefs de file étaient arrêtés par la Gestapo

3°)- Par Monsieur LE BRIS, Ingénieur des Directions de Travaux à qui
je fournissais régulièrement les entrées et sorties de sous-marins, avec numéros, avaries
et dégâts, les prévisions des départs groupés. Puis divers renseignements au sujet : des
sous-marins mouilleurs de mines (stockage, et organisation des puits de mouillage), des
sous-marins ravitailleurs (tonnage, possibilités), des changements successifs dans la dis-
position de l'artillerie à bord, des caractéristiques de périscopes employés, de l'aération
en plongée par Schnorckel.

J'ai quitté la Base le 5 Août 1944. Après avoir rendu compte du bombardement américain, j'ai rejoint ma famille repliée à PORT-LAUNAY (Finistère). Le lendemain, Dimanche 6 Août, j'ai participé avec les F.T.P.F. du PONT-DE-BUIS, après l'attaque, au noyage dans le canal des explosifs contenus dans un dépôt à PORT-LAUNAY, et gardé par 4 soldats et 1 sergent.

DECORATIONS OBTENUES : Témoignages officiels de satisfaction du Ministère de la Marine. (Décision n° 134 CAN/P/REC du 15 Février 1947).

SERVICES EFFECTUES APRES LA LIBERATION : Fin septembre 1944, j'ai repris mon service à la base des sous-marins - D.C.A.N. de BREST.

Certifié exact

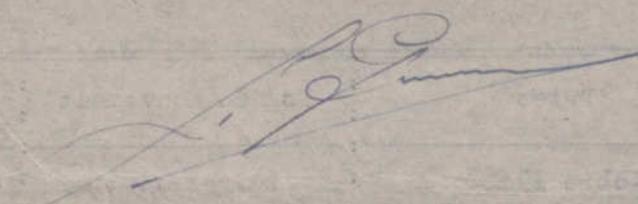
L'Ingénieur des Directions de Travail
Principal LUBERT

2^e Chef du Groupe "ARSENAL"

RÉSISTANCE MARITIME

GROUPE ARSENAL

A BREST, le 19 Décembre 1950.



23-82
CVR

to Queen
georges

D. 6331 (B)

51 Rue Forestou
Huella

7.228
3.5.52

Joseph - Brest

afin de me permettre de
 donner suite à votre demande de
 carte de CVR. Je suis
 membre de quel mouvement
 national de Résistance de type
 de Brest - Résistance maritime
 de Brest - groupe "arsenal"
 - le nom de M. Dubert ne
 figure pas dans les listes de
 nationaux qui ont été communi-
 qués par le 10^e et de CVR
 - cette liste comporte les noms
 de résistants suivants

S. R. Marine

biographiques de Brantigny

B.P. 40/20 Paris (20^e)

Je vous prie de même mouvement



ATTESTATION

L'Ingénieur des Directions de Travaux Principal LE BRIS, certifie que l'Agent Technique Principal LE GUERN Georges, né le 17 Novembre 1910, a eu dans la Résistance l'activité suivante :

Contacté en Octobre 1942, a été chargé par moi de relever et de me signaler l'activité de la Base des sous-marins, des mouvements d'entrée et de sortie. Par ailleurs, cet Agent m'a tenu au courant de l'armement des sous-marins, tant au point de vue artillerie, qu'optique; ainsi que des améliorations successives apportées à ces bâtiments.

Je puis en outre certifier que l'Agent Technique LE GUERN a fait preuve pendant son séjour à la Base des sous-marins d'une certaine diplomatie qui lui a permis d'obtenir des occupants plusieurs renseignements précieux.

Cet Agent a fait l'objet d'un témoignage officiel de satisfaction en date du 15 Février 1947.

BREST, le 19 Avril 1951

L'Ingénieur des Directions de Travaux
Principal LE BRIS
Armes Navales - BREST,

VU ET CERTIFIÉ EXACT

L'Ingénieur des Directions de Travaux
Principal AUBERT
Ex-Chef du Groupe "ARSENAL",

12046
OFFICE DÉPARTEMENTAL
des ANCIENS COMBATTANTS
et VICTIMES de GUERRE

COMBATTANTS

C.V.R.

Dossier n° 6334

PREFECTURE DU FINISTÈRE

28 FEV. 1952

7329

QUIMPER, le 26 février 1952
(Impasse de la Palestine)

8 AVR 1952

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
de l'Office Départemental,

à Monsieur de Guern Georges
51 rue Froustou-Huella - St. Marc

(s/couvert de M. le Maire) Brest

Monsieur,

7 JUN 1954

*fait rebann d'un
témoignage (le Bois)
non valide*

*En vue de la validation éventuelle de vos services de
Résistant, et afin de me permettre de présenter votre dossier à la
Commission départementale, je vous prie de vouloir bien me faire
parvenir au moins deux témoignages circonstanciés attestant, sur
l'honneur, la matérialité ainsi que la durée exacte de votre
activité dans la Résistance - établis par des personnes notoire-
ment connues pour leur activité de Résistants et ayant effective-
ment appartenu aux F.F.C., aux F.F.I. ou à la R.I.F.*

— Les témoins devront mentionner le réseau, l'unité ou le mouvement dont ils ont fait partie.

— Leur honorabilité sera certifiée par le Commissaire de Police ou le Maire.

— De plus, leur signature devra être validée par un Chef ou un Liquidateur national de Réseau - d'Unité ou de Mouvement.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considéra-
tion distinguée.

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
de l'Office départemental,

CVR-6331

12 JUL 1954
18098

B. Prière de joindre la
présente note à votre réponse

PREFECTURE du FINISTERE

OFFICE DEPARTEMENTAL des ANCIENS COMBATTANTS et VICTIMES de GUERRE

Impasse de la Palestine - QUIMPER

Tél. : 14-50

NOTE à Monsieur Le Guerry Georges, 51 Rue du Forestou-Huella - Brest-St-Marc

Demande ou nature des pièces jointes	Nombre de pièces	REPONSE ou OBSERVATIONS
<p>Monsieur,</p> <p>J'ai l'honneur de vous faire retour de l'attestation ci-jointe en vous priant de noter que la signature de M. Le Bois doit être obligatoirement validée par la Liquidation Nationale du mouvement de Résistance auquel il appartenait, en l'occurrence par M. de Carville, 6 Bd. Prisonnière Paris (9^e), Liquidation Nationale de Libération - Nord.</p> <p>Vous voudrez bien me retourner cette attestation dès qu'elle aura été ainsi complétée, afin de me permettre de soumettre votre demande de carte de combattant volontaire de la Résistance à la Commission Compétente.</p> <p>Il y aura lieu de me faire</p>		<p>jointement également une photo d'identité.</p> <p>Je vous prie, Monsieur, d'accepter mes sentiments distingués.</p>

QUIMPER, le 7 JUL 1954 195

LE SECRETAIRE GENERAL de l'O.D.

[Signature]

A le

Brest le 10 juin 1955

Monsieur Le Guern Georges

51 Rue du Foreston. Huella - Brest - S^t Marc

à

Monsieur le Secrétaire Général de l'O.D.

OBJET: Demande de carte de Combattant Volontaire de la Résistance

P. JOINTES: - Votre note C.V.R. 6331 du 7 juillet 1954

- une attestation

- une photo d'identité.

J'ai l'honneur de vous faire retour
de l'attestation validée par le Liquidateur National
du Mouvement de Résistance.

Je joins à cette attestation une photo
d'identité, ainsi que vous me le demandez dans
votre note citée en pièces jointes.

Veuillez agréer, Monsieur,
mes respectueuses salutations.



MINISTÈRE des ANCIENS COMBATTANTS
et VICTIMES de GUERRE

OFFICE NATIONAL
des ANCIENS COMBATTANTS
et VICTIMES de GUERRE
Hôtel des Invalides - PARIS - (7ème)

Bureau C.3
Combattants Volontaires
de la Résistance

A T T E S T A T I O N

Résistance Métropolitaine

SH/10

LE MINISTRE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE,

Sur la demande de Monsieur LE GUERN Georges

né le 17 novembre 1910 - BREST (Finistère)

domicilié : 51, rue Forestou Huella - BREST

WU l'article R. 260 du Code des Pensions Militaires d'Invalidité
et des Victimes de Guerre ;

WU l'avis de la Commission Départementale des Combattants Volon-
taires de la Résistance ;

WU l'avis du Préfet dudit Département ;

WU le procès-verbal de la Commission Nationale des Combattants
Volontaires de la Résistance (Séance du 13 mai 1970)

A T T E S T E

que le temps de présence dans la Résistance, pris en considération
pour l'attribution du titre de Combattant Volontaire de la Résistance,
a été fixé comme suit :

Période du 1er octobre 1942

au 10 août 1944

PARIS, le 28 MAI 1970

Pour copie certifiée conforme
Le Chef du Bureau C 3



Signé : BRET



MD

MINISTÈRE des ANCIENS COMBATTANTS
et VICTIMES de GUERRE

28 MAI 1970

PARIS, le

OFFICE NATIONAL des ANCIENS
COMBATTANTS et VICTIMES de GUERRE
Hôtel des Invalides - PARIS - (7ème)

Le Directeur de l'Office National

à

Bureau C.3
Combattants Volontaires
de la Résistance

Monsieur le Préfet du FINISTÈRE

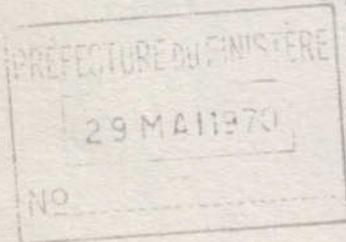
à QUIMPER

Résistance (Métropolitaine)
) ~~Extra-Métropolitaine~~

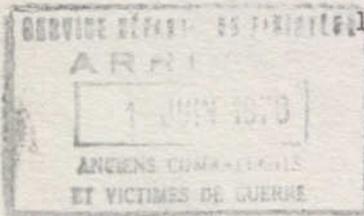
(Service Départemental de l'Office National
des Anciens Combattants et Victimes de Guerre)

SH/MD

787.137



O B J E T : Demande d'attestation de durée des services
dans la Résistance présentée par : M. LE GUERN Georges



68590

J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'à la suite de
l'examen par la Commission Nationale, du dossier de :

- Monsieur LE GUERN Georges

domicilié 51, rue Forestou Huella - BREST

la durée des services dans la Résistance a été déterminée conformé-
ment à l'attestation ci-jointe.

Ci-joint également, en retour, le dossier de
demande de carte de Combattant Volontaire de la Résistance.

Le Chef du Bureau C 3

Signé : BRET

Brest le 31 mars 1970

Le Chef de Travaux Le Guern Jacques

à

Monsieur le Secrétaire Général de l'Office départemental

OBJET : Demande de certificat d'appartenance à la RIF

REFERENCES : — Carte de combattant volontaire de la Résistance
n° 124233 du 10-7-57.

— Carte de combattant n° 141.648 du 5-10-57

P. JOINTE : une photocopie d'un extrait d'imprimé

Monsieur,

Je vous serai très obligé de bien vouloir me faire
parvenir :

— un certificat, ou une copie certifiée conforme
du document ⁽¹⁾ joint au dossier attestant mon
appartenance à la Résistance et précisant la durée,
deux ans je crois, du temps passé en service et
aillant droit au bénéfice de campagne.

Cette pièce que je dois joindre
à mon dossier de pension de retraite, en cours,
est indispensable à l'attribution du bénéfice
de campagne.

(1) Ce document pouvant être l'un des trois
mentionnés sur l'imprimé ci joint.
Le dernier si mes souvenirs sont exacts.

M. Le Gall = pour réponse. (voir si la pièce est manquée /
fournir bien au dossier)



Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations
respectueuses.

LE GUERT Georges Francois-Marie

51 rue Forestou-Huelle - Brest

Déjà - 17 novembre 1940 à Brest
mise à l'extrait novembre 1970

Chef de Travaux pol à la Direction
des Constructions et Armes Navales
de Brest

10 AVR. 1970

FG/SD - N° 04210

Le SECRETAIRE GENERAL,
CHEF du SERVICE DEPARTEMENTAL,

à Monsieur Georges LE GUERN
51, rue Forestou Huella

- B R E S T -

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 31 mars dernier, j'ai l'honneur de vous faire connaître que votre dossier de demande de carte de Combattant Volontaire de la Résistance ne comporte pas d'attestation ou de certificat justifiant de l'homologation, par l'Autorité Militaire, des services que vous avez accomplis dans la Résistance.

La carte de Combattant Volontaire de la Résistance, dont vous êtes titulaire, vous a été attribuée en application des dispositions de l'article R 255 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, uniquement sur le vu des témoignages que vous avez produits à l'appui de votre demande (témoignages de MM. LE BRIS et AUBERT, ingénieurs des Directions de Travaux maritimes, ainsi que de M. SALAUN, responsable local du Mouvement "Libération-Nord" à BREST).

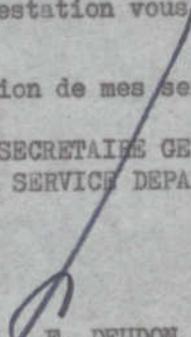
Or, il ne me semble pas que de tels témoignages puissent être pris en considération pour la liquidation de vos droits à pension de retraite.

En conséquence, je vous signale que, par ce même courrier, je transmets votre dossier à l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (Hôtel des Invalides, à PARIS, 7ème), en vue de la délivrance d'une attestation établissant la durée de vos services de Résistance.

Dès qu'elle me parviendra, cette attestation vous sera immédiatement transmise, à toutes fins utiles.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le SECRETAIRE GENERAL,
CHEF du SERVICE DEPARTEMENTAL,


F. DEUDON

DOSSIER N° 6331, 16 juil. 1957, A DETACHER

et à RETOURNER à l'OFFICE DEPARTEMENTAL des A.C. et V.G. - Impasse de la
Palestine à QUIMPER

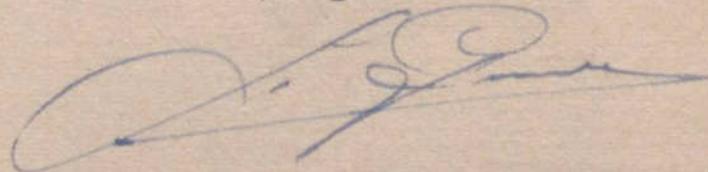
Monsieur *Le Juen Georges*

demeurant à *Brest - S^t Marc - 51 Rue du Foreston - Huella*

déclare avoir reçu la carte N° *124233*

de Combattant Volontaire de la Résistance qui lui a été attribuée en
application de la loi N° 49-418 du 25 mars 1949.

A *Brest* le *13 juillet 1957*
(signature)



OFFICE NATIONAL
DES
ANCIENS COMBATTANTS
ET
VICTIMES DE LA GUERRE

OFFICE DÉPARTEMENTAL
DU FINISTÈRE

65/10
22 FEV 1952

DEMANDE

6331

DE LA CARTE DU COMBATTANT VOLONTAIRE DE LA RÉSISTANCE

Avis très important. -- Il est du plus grand intérêt pour le postulant de répondre avec le maximum de soin et de précision à chaque question posée dans les limites du cadre qui lui est offert pour exposer ses titres.

NOM (1) : LE GUERN né le 17-11-1910
Prénoms (2) : Georges, François-Marie
Pseudos (3) : à Brest
Situation de famille : Marié, 3 enfants.
Profession : Agent technique Pa¹ de la Marine
Nationalité : Française
Adresse actuelle : 51 Rue du Forestou Huella - Brest - S^t Marc

Situation militaire (postérieure au 17 juin 1940) :

Affectation spéciale

Promotions ou décisions intervenues depuis la libération :

Situation civile sous l'occupation jusqu'à la libération (avec lieux et dates) :

Agent technique à la D.C.A.M. de Brest
- Salle de dessin de Juin 40 à Juin 42
- Base des S/marins des A-Pompes, de Juin 42 à Juillet 44

Blessures (avec indication des circonstances et éventuellement des constatations faites) :

(1) En lettres capitales.
(2) Dans l'ordre de l'état civil, souligner le prénom usuel.
(3) Souligner le plus connu.

Décorations avec référence (J. O. du _____)
Citations, numéro de l'ordre et copie conforme du texte à annexer

au titre de la résistance.

*Témoignages Officiels de satisfaction du Ministre de la Marine
(Décision N° -134 CAM/P/REC, du 15 février -1947)*

Relation sommaire des différentes activités exercées dans la résistance :

Indiquer avec **lieux et dates :**

- Les **formations** ou **réseaux** auxquels vous avez appartenu ;
- Le **nom** des responsables (chefs de réseau notamment pour les F. F. C.) qui vous ont **contacté, nommé** ou **désigné** à vos grades et fonctions, **commandé** ;
- Les **actions** contre l'ennemi auxquelles vous avez participé ; les **responsabilités assurées** ou les **services rendus** ;
- Numéro d'immatriculation et pseudo dans chaque formation.

*Agent technique détaché à la base des sous-marins allemands des
H. Pompes, chargé du personnel français des ateliers artillerie et optique
appartenant au mouvement Libération Nord, du groupe Arsenal.*

*1°) Monsieur Thomas Henri, Chef de travaux de la Marine, renseignements
sur la Flak 38 montée sur affût quadruple.*

*2°) Monsieur Gourut Pierre, chef d'équipe à l'Arsenal à qui j'ai
fourni une jumelle et des renseignements et croquis du sous-marin
japonais en réparation à la base.*

(Réseau de Monsieur Paul Baron et Colonel Gillet).

*3°) Monsieur Le Bris J. D. T. à qui je fournissais les mouvements des Sparins,
des renseignements au sujet du mouillage des mines des Sparins ravitaillés,
des périscopes, de l'artillerie à bord, de l'aération par Schnorkel.*

*J'ai participé à la suite de l'action F. T. P. du Pont de Buis,
au noyage des explosifs contenus dans un dépôt de Port-Lauray.*

Certifié exact :

A

Brest, le *21 février 1952*

Signature :

OFFICE NATIONAL
des ANCIENS COMBATTANTS
& VICTIMES de la GUERRE

MINISTERE des ANCIENS COMBATTANTS
& VICTIMES de la GUERRE

3ème Sous-Direction
12ème Bureau

DECISION N° 1151-A

Résistance métropolitaine

Le MINISTRE des ANCIENS COMBATTANTS et VICTIMES de la GUERRE,

VU le Code des Pensions Militaires d'Invalidité et des Victimes de la Guerre et notamment ses articles L. 269, R. 260 et R. 269;

VU les demandes présentées par les intéressés;

VU l'avis de la Commission départementale des Combattants Volontaires de la Résistance;

VU l'avis de la Commission Nationale des Combattants Volontaires de la Résistance;

DECIDE :

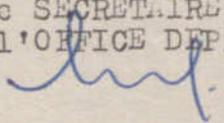
Le titre de Combattant Volontaire de la Résistance est attribué à :

.....
NOM : LE GUERN Georges
Dossier N° 6331
.....

A PARIS, le 11 AVRIL 1957

Pour extrait conforme
Le Chef du 12ème Bureau,
Signé : illisible

P/Lc MINISTRE et par délégation,
P/Lc DIRECTEUR
de l'OFFICE NATIONAL des ANCIENS COMBATTANTS
& VICTIMES de la GUERRE,
Le Sous-Directeur :
R. MALGOUYRES

Pour extrait conforme
Le SECRETAIRE GENERAL
de l'OFFICE DEPARTEMENTAL,


PREFECTURE DU FINISTERE

OFFICE DEPARTEMENTAL des
ANCIENS COMBATTANTS et
VICTIMES de GUERRE

COMMISSION DEPARTEMENTALE des COMBATTANTS
VOLONTAIRES de la RESISTANCE

DOSSIER N° 6331

(Réunion du 26 MARS 1956)

Demande de Carte du Combattant Volontaire de la
Résistance présentée par M. LE GUERN *Georges, François, marié*
né le 17 Novembre 1910 à Brest
demeurant 51 rue du Forcateur Huella St Marc.

-:-

Le postulant produit :

- un Certificat d'appartenance (modèle National) attestant qu'il a fait partie des F.F.I. du FINISTERE () du au 10 août 1944 -
- une attestation délivrée par M. Liquidateur National de
- deux témoignages circonstanciés, délivrés par M.M. *Jalainy de le Bois* validés par M. *d'Carville* Liquidateur National de *l'Est - Nord* certifiant qu'il a appartenu à ce Mouvement du *octobre 1942* au la libération.

surveillance de l'activité de la zone sous-marine allemande

AVIS FAVORABLE (paragraphe B)

Le RAPPORTEUR,

AVIS de la COMMISSION DEPARTEMENTALE FAVORABLE

signature d'un membre
de la Commission,

J. Rolland

QUIMPER, le 26 MARS 1956
signature du
Secrétaire de la Commission,

[Signature]

PREFECTURE du FINISTERE

OFFICE DEPARTEMENTAL des
ANCIENS COMBATTANTS et
VICTIMES de GUERRE

PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS de la COMMISSION
DEPARTEMENTALE des COMBATTANTS VOLONTAIRES de la RESISTANCE

(Réunion du 26 mars 1956)

Le lundi 26 mars 1956, à dix heures, s'est réunie à la Préfecture du FINISTERE, sous la présidence de M. DENIS, Sous-Préfet, Directeur du Cabinet, la Commission départementale des Combattants Volontaires de la Résistance.

ETAIENT PRESENTS :

M.M. FLOCH - Secrétaire Général de l'Office départemental des Anciens Combattants et Victimes de Guerre
GUEGUEN, Représentant M. le Directeur interdépartemental des Anciens Combattants et Victimes de Guerre
le Capitaine NORMAND, représentant le Général Commandant la 3ème Région militaire
YVINEC Albert - F.F.I. (titulaire)
ROLLAND Jean-Louis - F.F.C. (titulaire)
GRANNEC Joseph - F.F.C. (titulaire)
MAZE Jean-Louis - F.F.C. (suppléant)
LINDEN Pierre - R.I.F. (suppléant)

ABSENTS et EXCUSES :

M.M. le Trésorier-Payeur Général
BOURRIERES - F.F.I. (titulaire)

Chaque catégorie de Résistants étant représentée, M. le Président déclare la séance ouverte.

.....

Après avoir donné lecture de la circulaire B-1942 du 3.2.56 de l'Office National, relative à l'instruction des demandes présentées au titre de l'Article R-255 du Code des Pensions militaires d'invalidité et des Victimes de Guerre, M. le Président invite les Membres de la Commission à procéder à l'examen des dossiers qui leur sont soumis par les services administratifs de l'Office départemental.

Les décisions suivantes sont prises :

.....

.....
.....
PERSONNES VISEES à l'ARTICLE R-255 du CODE des PENSIONS MILITAIRES d'INVA-
LIDITE et des VICTIMES de GUERRE et TENUES de JUSTIFIER, dans les CONDI-
TIONS FIXEES à l'ARTICLE R-266 - 5° dudit CODE, AVOIR ACCOMPLI HABITUELLE-
MENT, après le 16 JUIN 1940, et PENDANT 3 MOIS au MOINS AVANT le 6 JUIN
1944, des ACTES CARACTERISES de RESISTANCE DEFINIS à l'ARTICLE 287 -

AVIS FAVORABLE, à l'UNANIMITE :

.....
M. LE GUERN *Genève - Brest*

MOTIF : *en égard à l'importance que pouvaient comporter, pour
les alliés, les renseignements recueillis...*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h.30

QUIMPER, le 26 MARS 1956

Le Secrétaire,
signé : D. GOURRET

Le Président,
signé : R. DENIS

Pour extrait certifié conforme

Le SECRETAIRE GENERAL
de l'OFFICE DEPARTEMENTAL,

[Signature]

- DÉCLARATION D'ACTIVITÉ -

NOM : LE GUERN - Prénoms : Georges, François, Marie
DATE ET LIEU DE NAISSANCE : 17 Novembre 1910 à BREST - NATIONALITÉ : Française
ADRESSE ACTUELLE DE L'INTERESSE : 51, rue Forestou Huella - BREST - SAINT-MARC.
PROFESSION : Agent Technique Principal de la Marine
SITUATION DE FAMILLE : Marié, Trois enfants.
DERNIER GRADE : RESERVE : Matelot mécanicien - SERVICE : Auxiliaire

ETAT SUCCINCT DES OCCUPATIONS LEGALES A TITRE CIVIL OU MILITAIRE DE JUIN 40 A LA LIBERATION:

- D.C.A.N. de BREST Juin 40 à Juin 42
- Base de sous-marins des Quatre-Pompes.. Juin 42 à Juillet 44.

SERVICES EFFECTUES DANS LA RESISTANCE ET LES F.F.I. ET AUSSITOT APRES LA LIBERATION

RESISTANCE ORGANISEE A) - INDICATIONS DE BASE

<u>Dates</u>	<u>Nom du Mouvement</u>	<u>Adhésion donnée à(nom, pseudo et fonction).</u>
<u>De Octobre 1942</u>	<u>Libération Nord</u>	<u>Ingénieur des Directions de</u>
<u>au 1er Novembre 1944</u>	<u>(Groupe Arsenal)</u>	<u>Travaux LE BRIS</u>

B) - COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ

Services accomplis (Détaché à la Base des sous-marins allemands des quatre-Pompes, en
Principales Missions (qualité d'Agent Technique chargé du personnel français des Ateliers
et opérations (Artillerie et Optique; je fus immédiatement contacté par plusieurs
Blessures, avec lieux (résistants avant d'adhérer au groupe "Arsenal".
et dates. (1°)- Par Mr THOMAS Henri, Chef de Travaux de la Marine, à qui j'ai
fourni des renseignements sur les Flak 38 montés sur affût qua-
druple.
2°)- Par Mr GOURET Pierre, Chef d'Equipe aux chantiers extérieurs
de l'Arsenal, travaillant avec Messieurs MASSON Paul et le Colonel GILLET. Chargé des rele-
vés de la défense côtière, GOURET me demandait une jumelle, je lui donnais satisfaction. En
plus de renseignements divers, je lui ai fourni un croquis détaillé du sous-marin japonais
en réparation à la base. Ceci au moment où ses chefs de file étaient arrêtés par la Gestapo
3°)- Par Monsieur LE BRIS, Ingénieur des Directions de Travaux à qui
je fournissais régulièrement les entrées et sorties de sous-marins, avec numéros, avaries
et dégâts, les prévisions des départs groupés. Puis divers renseignements au sujet : des
sous-marins mouilleurs de mines (stockage, et organisation des puits de mouillage), des
sous-marins ravitailleurs (tonnage, possibilités), des changements successifs dans la dis-
position de l'artillerie à bord, des caractéristiques de périscope employés, de l'aération
en plongée par Schnorckel.

J'ai quitté la Base le 5 Août 1944. Après avoir rendu compte du bombardement américain, j'ai rejoint ma famille repliée à PORT-LAUNAY (Finistère). Le lendemain, Dimanche 6 août, j'ai participé avec les F.F.P.F. du PONT-BE-BUIS, après l'attaque, au noyage dans le canal des explosifs contenus dans un dépôt à PORT-LAUNAY, et gardé par 4 soldats et 1 sergent.

DECORATIONS OBTENUES : Témoignages officiels de satisfaction du Ministère de la Marine. (Décision n° 134 CAN/P/REC du 15 février 1947).

SERVICES EFFECTUES APRES LA LIBERATION : Fin septembre 1944, j'ai repris mon service à la base des sous-marins - D.C.A.N. de BREST.

Centrifugé en route.

A. BREST, le 19 Décembre 1950.

L'ingénieur des Directions de Travaux
Principal AUDERT
ex Chef du Groupe "ARSENAL"



ATTESTATION

L'Ingénieur des Directions de Travaux Principal LE BRIS, certifié que l'Agent Technique Principal LE GUERN Georges, né le 17 Novembre 1910, a eu dans la Résistance l'activité suivante :

Contacté en Octobre 1942, a été chargé par moi de relever et de me signaler l'activité de la Base des sous-marins, des mouvements d'entrée et de sortie. Par ailleurs, cet Agent m'a tenu au courant de l'armement des sous-marins, tant au point de vue artillerie, qu'optique; ainsi que des améliorations successives apportées à ces bâtiments.

Je puis en outre certifier que l'Agent Technique LE GUERN a fait preuve pendant son séjour à la Base des sous-marins d'une certaine diplomatie qui lui a permis d'obtenir des occupants plusieurs renseignements précieux.

Cet Agent a fait l'objet d'un témoignage officiel de satisfaction en date du 15 Février 1947.

POUR VALIDATION

Le L-Colonel de CARVILLE
Liquidateur de LIBÉ-NORD



Carville / s'usau BREST, le 19 Avril 1951

L'Ingénieur des Directions de Travaux
Principal LE BRIS
Armes Navales - BREST,

VU ET CERTIFIÉ EXACT ✓

L'Ingénieur des Directions de Travaux
Principal AUBERT
Ex-Chef du Groupe "ARSENAL",

VU/ *M. B.*
Le Liquidateur Départemental
Le Lt-Colonel BERTHAUD-BOURRIÈRES
Chef Départemental du MOUVEMENT

[Signature]

[Signature]

[Signature]

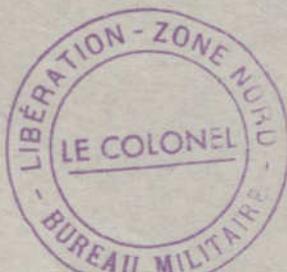
ATTESTATION

Le soussigné Responsable Local: LIBERATION NORD, Chevalier de la Légion d'Honneur au titre de la RESISTANCE, atteste que :

Monsieur LE GUERN Georges
demeurant 51 rue Forestou Huella - BREST - ST. MARC .
a appartenu à notre Organisation clandestine : d'Octobre 1942 au
1er Novembre 1944, en qualité de S/Agent de Libé - Nord.

"Contacté en Octobre 1942 par Mr LE BRIS Ingénieur des Travaux
Principal de la Marine à BREST = Chargé du signalement de l'ac-
tivité de la Base S/Marine consistant en des mouvements d'entrée
et de sortie ainsi que de l'Armement des sous-marins, tant au
point artillerie qu'optique, ainsi que des améliorations suc-
cessives apportées à ces Bâtiments."

Le signataire atteste que les déclarations sont exactes.



Délivré le: 10 Mars 1954

R. SALAUN
80 rue Jean Jaurès - BREST.

VU Le Liquidateur National
Lt Colonel de Carville
ou son Délégué Départemental

Signature : Lantier / 10 Mars

ETAT-MAJOR DU FINISTERE

1er Bureau

CERTIFICAT DES SERVICES F.F.I.

Le Volontaire LE GUERN Georges
Né le 17-11-1910 , a servi volontairement,
du Octobre 1942 au 1er Novembre 1944
et avec honneur dans les F.F.I.

*non
not cette
censur*

Le Chef du 1er Bureau
Signé ; ILLISIBLE
C A C H E T
RESISTANCE FRANCAISE

C A C H E T
FORCES FRANCAISES INTERIEURES
Le Chef Départemental,
Signé : BERTHAUD.



Certifié conforme à l'original
apparu et rendu.
BREST le ... 29 NOV 1951 ...
L'Adjoint Maire Délégué

P. J. J.

A.G.

III^e REGION MILITAIRE

ETAT - MAJOR

1er Bureau - Chancellerie

Tel : 57-71 - Poste 24

N^o 3 7 2 9 /CH/ETCI

RENNES, le 10 JUIL 1951 Mle 6

Le GENERAL, Commandant la 3^e Région
Militaire

à

M. onsiieur LE GUERN Georges
51, rue du Forestou-Huella

BREST-ST. MARC

----- (Fre).

REFERENCE : Votre demande de certificat d'appartenance aux
F.F.I.

M. onsiieur,

En réponse à votre demande précitée, j'ai l'honneur de vous faire connaître que les Commissions d'homologation des services F.F.I. ont précisé que votre activité résistante ne relève pas de l'attribution du certificat d'appartenance aux F.F.I.

Dans ces conditions, il ne m'est pas possible de vous délivrer l'attestation demandée.

Votre cas semble rentrer dans le cadre de la loi n^o 49.418 du 25 Mars 1949 établissant le statut et les droits des Combattants Volontaires de la Résistance.

L'application des dispositions de cette loi est du ressort du MINISTRE Des Anciens Combattants & Victimes de la guerre, et pour pouvoir en bénéficier, il y a lieu d'adresser votre demande au Président de l'Office Départemental des Anciens Combattants & Victimes de la guerre du Lieu de votre résidence.

Veillez agréer, M. onsiieur , l'assurance de ma considération distinguée.

COPIE "pour information" à :

P.O. le Chef d'Etat Major.

- M. le COLONEL, Cdt la
Subdivision Militaire de VANNES.

Guern



68h.

0331

RESISTANCE MARITIME BREST
Groupe "Arsenal"

BREST, le 23-12 1950.

A T T E S T A T I O N

-8 JANV 1951

L'Ingénieur des Directions de Travaux Principal,
AUBERT Jean, alias "MENEZ", ex-chef du groupe "Arsenal" de la
Résistance Maritime BREST commandée par le Commissaire en Chef
DESHAIES, certifie que les déclarations portées par M.....
LE GUERN... Georges..... né le **17 Novembre 1910 à Brest**.....
sur la demande de la carte de combattant volontaire de la Résis-
tance sont exactes, et qu'en outre, le déclarant (n'a pas)
reçu de certificat d'appartenance F.F.I.

demande de C.A. adressée à Vannes
le 8/1/51

L'Ingénieur des Directions de Travaux
Principal AUBERT,
ex-chef du Groupe "Arsenal"

[Signature]
RESISTANCE MARITIME BREST
* GROUPE ARSENAL *

EXTRAIT DE LA DECISION N° 134 CAN/P/REC

Du 15 Février 1947

Le Ministre de la Marine

décerne les récompenses suivantes aux Personnels Militaire et Civil relevant de la Direction Centrale des Constructions et Armes Navales.

TEMOIGNAGES OFFICIELS DE SATISFACTION

à Monsieur LE GUERN Georges, Agent Technique,

"Pour attitude courageuse contre l'ennemi pendant l'occupation et pour la part active prise dans les réseaux de renseignements".

Signé : JACQUINOT.

Pour copie certifiée conforme

BREST, le 19 Mars 1947

L'Ingénieur des Directions de Travaux

Principal SENANT,

Chef du Service Main-d'oeuvre

Signé : SENANT.

C A C H E T

Direction des Constructions et

Armes Navales

Service Main-d'Oeuvre - BREST



Certifié conforme à l'original
appara et rendu.

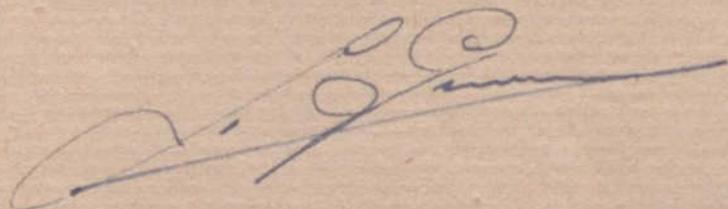
BREST le 29 NOV 1951
Adjoint Maire Délégué

- LIBERATION - NORD -

Commune de BREST - SAINT-MARC.

Je soussigné, Monsieur LE GUERN Georges
demeurant : 51, rue Forestou-Huella, en la Commune de BREST-St-MARC,
certifie n'avoir appartenu à aucun des Groupements ou Organisations créés
par l'Occupant ou par Vichy, en vue de la Collaboration avec l'ennemi et
que je ne tombe pas sous le coup des poursuites soumises aux juridictions
chargées de l'épuration judiciaire et économique.

A BREST, le 19 Décembre 1950.



AVIS IMPORTANT

Tout enfant naturel, inscrit sous le nom de sa mère, n'est légalement reconnu par celle-ci qu'après une déclaration faite soit à la Mairie, soit par devant le Notaire.

Il peut être légitimé par le mariage subséquent de ses père et mère lorsque ceux-ci l'auront légalement reconnu avant leur mariage ou qu'ils le reconnaîtront au moment de la célébration du mariage.

La reconnaissance d'un enfant naturel peut se faire en toute mairie, quel que soit le lieu de naissance.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE BREST (Finistère)

BULLETIN DE NAISSANCE

Nom : Le Guern
 Prénoms : Georges, François, Marie
 né à BREST le 17 novembre 1910
 Fil^s de Guillaume Le Guern
 et de Josephine Rivier, son épouse

Pour extrait certifié conforme aux indications du registre.

Brest, le

21 février 1952

Pour le Maire,
 L'Adjoint délégué :



Georges Langeron

OFFICE DÉPARTEMENTAL
DES ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE GUERRE
DU FINISTÈRE

Téléphone 14-50

QUIMPER, le

21 AVRIL 1952

Impasse de la Palestine

Le Secrétaire Général de l'Office départemental,
à Monsieur le Procureur de la République

à *Brest*

CARTE DU COMBATTANT VOLONTAIRE
DE LA RÉSISTANCE

Dossier N° *6331*

DEMANDE DE BULLETIN N° 2

Afin de permettre de compléter le dossier de
l'intéressé, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir
bien me faire parvenir — joint à la présente note — un
BULLETIN N° 2 du Casier Judiciaire de :

M *Le Guern Georges François Marie*
né le *17 novembre 1910* à *Brest*

Le Secrétaire Général
de l'Office départemental,

C. FLOCH.



Casier judiciaire du Tribunal Civil de Brest
Bulletin N° 2 : "NÉANT"

BREST, le

Le Procureur de la République,

Le Greffier

N.-B. — Prière de retourner la présente note à l'Office départemental.